



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

évasion fiscale

Question écrite n° 43533

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations proposées dans le rapport sénatorial rendu au nom de la commission d'enquête sur le rôle des banques et acteurs financiers dans l'évasion des ressources financières en ses conséquences fiscales et sur les équilibres économiques ainsi que sur l'efficacité du dispositif législatif, juridique et administratif destiné à la combattre et publié au *Journal officiel* le 18 octobre 2013. Ce rapport incite fortement la puissance publique à élargir le champ d'intervention des services judiciaires. Il est notamment recommandé de rappeler aux agents de l'administration fiscale l'obligation qui leur incombe au titre de l'article 40 du code de procédure pénale de signaler à la justice tout crime ou délit dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs fonctions. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage l'orientation formulée dans le rapport de la commission d'enquête sénatoriale relative à la mise en oeuvre des dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale par les agents de l'administration fiscale. Par note du 22 novembre 2013 adressée à l'ensemble des services de la direction générale des finances publiques (DGFIP), le directeur général de la DGFIP a rappelé que les dispositions de l'article 40 du code précité doivent être mises en oeuvre de façon soutenue. Des recommandations en ce sens figurent également dans la circulaire commune Chancellerie-Budget relative à la lutte contre la fraude fiscale du 5 novembre 2010 et dans les instructions n° 10-020-M0 du 6 août 2010 et n° 11-014-M21 du 12 juillet 2011 relatives au devoir d'alerte dans le secteur public local et hospitalier.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43533

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12260

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 2072